



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

5482/89 (Presse 44)

1308th Council meeting

- General Affairs -

Brussels, 20 March 1989

President: Mr Francisco FERNÁNDEZ ORDÓÑEZ

Minister for Foreign Affairs of
the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for
European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN Minister for Foreign Affairs

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER Minister of State,
Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS Deputy Minister for
Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDONEZ Minister for Foreign Affairs

Mr Pedro SOLBES MIRA State Secretary for the
European Communities

Mr Apolonio RUIZ LIGERO State Secretary for Trade

France:

Mr Roland DUMAS Minister of State,
Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Maire GEOGHEGAN-QUINN

Minister of State for EEC Matters

Italy:

Mr Renato RUGGIERO

Minister for Foreign Trade

Mr Gianni MANZOLINI

State Secretary
for Foreign AffairsLuxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. van den BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mrs Y.M.C.T. van ROOY

Minister for Foreign Trade

Portugal:

Mr Joao de DEUS PINHEIRO

Minister for Foreign Affairs

Mr Vitor MARTINS

State Secretary for European
Integration

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mrs Lynda CHALKER

Minister of State, Foreign
and Commonwealth Office

°

°

°

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

Mr Abel MATUTES

Member

EEC-MALTA RELATIONS

The Council adopted the Community position for the 5th meeting of the EEC-Malta Association Council at ministerial level to be held in the early evening of the same day.

The Council also approved the outcome of the negotiations for the third EEC-Malta Financial Protocol, which was signed on the occasion of the Association Council and for which the Council requested the assent of the European Parliament.

(See joint press release CEE-M 607/89 (Presse 52)).

URUGUAY ROUND - MID-TERM REVIEW

The Council held a very detailed discussion on the various aspects of the subject on the basis of an oral report from the Commission.

The Council confirmed the importance it attached to the success of the mid-term review.

The Council renewed its support for the Commission's action and asked it to continue the negotiations within the framework of the Council's previous directives and, in particular, of the conclusions of its meeting on 22 November 1988 and in the light of the comments made by delegations during this meeting.

The Council noted that the Commission would remain in close permanent contact with the Council bodies and, in particular, the Article 113 Committee.

RELATIONS WITH THE COUNCIL OF EUROPE- COUNCIL CONCLUSIONS

1. The Council and the Commission welcome the initiative taken by the Netherlands Government on co-operation between the European Community and the Council of Europe.
2. Relations between the Community and the Council of Europe are based on the broadest possible co-operation between the two organizations.

Given their different aims and the developing nature of the European Community, such co-operation cannot take the form of an allocation of spheres of competence.

3. The Community wishes to continue the sound practical co-operation with the Council of Europe which it has pursued hitherto. This co-operation, which is based on the 1987 exchange of letters ⁽¹⁾ and which has already proved its worth, could be rendered even more effective through measures such as those described in the Commission communication:

. A regular comparison could be made of the work programmes of each organization ⁽²⁾.

(1) OJ No L 273, 26.9.1987.

(2) This might allow the Community to programme its work in such a way that it might be able to take Council of Europe proceedings into consideration when preparing its own decisions.

. The implementation of joint projects could be continued and improved ⁽¹⁾.

. The Commission will continue to look into possible Community participation in the Conventions of the Council of Europe in areas covered by the Community's powers.

. This potential could be increased by the use of the open partial agreements procedure.

4. As far as co-operation at political level is concerned, the Community stresses the importance of continuing the contacts which already exist particularly by means of the six-monthly report from the President-in-Office of the Council of the Communities to the Committee of Ministers of the Council of Europe.

In an effort to intensify co-operation at this level, the Council and the Commission consider it would be useful for:

. the Commission to report annually to the Council on co-operation with the Council of Europe;

. the Commission and the Presidency of the Council to hold regular meetings with the General Secretariat and the Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

5. As the 40th anniversary of the setting up of the Council of Europe approaches, the Community wishes to demonstrate the importance it attaches to the Council of Europe's objectives being achieved.

(1) In this context the Council drew attention to the Resolution adopted by the Council and the Ministers for Cultural Affairs meeting within the Council on 27 May 1988.

7

1000

MISCELLANEOUS DECISIONSRelations with Andorra

The Council adopted the directives authorizing the Commission to negotiate an Agreement in the form of an exchange of letters with the Principality of Andorra with a view to setting up a customs union in the sphere of industrial products in accordance with the declaration annexed to the Act of Accession of Spain, which provides for the introduction of trade arrangements between the Community and Andorra to replace the national arrangements at present in force.

Relations with the Mediterranean countries

The Council approved the draft rules of procedure of the Trade and Economic Co-operation Committees set up under the Mediterranean Co-operation/Association Agreements.

The Council also adopted the Regulation opening and providing for the administration of Community tariff quotas for:

- carrots (ex CN 0706 10 00): 2 750 tonnes at the quota duty of 5,5% from 1 April to 15 May 1989
- aubergines (ex CN 0709 30 00): 330 tonnes at the quota duty of 5,2% from 1 October to 30 November 1989

originating in Cyprus.

Customs union

The Council adopted the Regulation temporarily suspending the autonomous Common Customs Tariff duties for the following two products:

- dried purified protein fraction (ex 3004 90 99);
- floppy disk storage units (ex 8471 93 50).

Anti-dumping

The Council adopted the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on imports of paint, distemper, varnish and similar brushes originating in the People's Republic of China and providing for the definitive collection of the provisional anti-dumping duty on the said imports ("ad valorem" duty of 69% on the net import price).

ECSC

The Council gave its assent, pursuant to the second paragraph of Article 54 of the ECSC Treaty, to the granting of loans for the financing of housing for persons employed in the ECSC industries.

Bruxelles, le 17 mars 1989.

433

NOTE BIO (89) 95 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (N. Wegter)

Les Ministres des "Affaires générales" se réuniront lundi à Bruxelles à partir de 10 heures pour une séance qui n'est prévue que pour une journée. Toute la matinée sera consacrée à la réunion ministérielle CEE-AELE tandis qu'à partir de l'après-midi, d'autres questions seront soulevées notamment l'Uruguay Round et le Conseil de l'Europe.

Relations CEE-AELE

La rencontre ministérielle CEE-AELE donnera l'occasion de clarifier la position des deux parties concernées vis-à-vis des futures relations entre ces deux instances. Du côté de la Communauté, et notamment de la part de la Commission, M. Delors et M. Andriessen vont utiliser cette occasion pour expliquer les passages concernés du discours d'investiture de la nouvelle Commission prononcé par le Président Delors à Strasbourg le 17 Janvier 1989.

Du côté de l'AELE, sans doute une explication détaillée sera donnée en ce qui concerne la résolution à laquelle les pays de l'AELE sont parvenus cette semaine à Oslo et qui effectivement donne une première réponse de leur part vis-à-vis des différents éléments énoncés par M. Delors dans son discours de Janvier.

Il est espéré que cet exercice de clarification conduira à certaines conclusions communes au moins sur le plan de la procédure à suivre dans les prochains mois.

Rappelons encore que la Commission a déjà donné une première réaction par écrit vis-à-vis de la déclaration de Oslo et qui a fait l'objet de la note IP 166.

A la fin du débat sur ce point, vers 13h, une conférence de presse conjointe aura lieu où la Présidence de l'AELE, M. Stoltenberg, le Président du Conseil, M. Ordonez ainsi que la Commission, M. Delors et/ou M. Andriessen, seront présents.

Uruguay Round

M. Andriessen va informer le Conseil de l'état des pourparlers qui ont eu lieu récemment entre le Gouvernement américain et la Commission en vue de la préparation de la prochaine réunion à haut niveau à Genève prévue pour les 5 et 6 avril prochain. Dans ce contexte, les derniers contacts ministériels ont eu lieu le week-end passé à Bruxelles (voir notre note BIO 84) et ce week-end les contacts se poursuivront bien que seulement au niveau des fonctionnaires des deux parties. Il est à ce moment hautement prématuré de préjuger si l'impasse qui a caractérisé les négociations concernées, notamment dans le domaine agricole, a été débloquée. Toutefois, notamment depuis le week end passé, un certain espoir réel se dégage pour que des progrès sensibles puissent être réalisés encore avant l'échéance d'avril prochain.

Relations avec le Conseil de l'Europe

Suite aux discussions du dernier Conseil "Affaires générales" où la relation entre la Communauté et le Conseil de l'Europe a été discutée sur la base d'un document établi par la délégation néerlandaise, le Conseil y reviendra maintenant. Elle est saisie entretemps d'un document de la Commission dans lequel celle-ci se déclare prête à améliorer les relations sectorielles avec le Conseil de l'Europe et que la Commission poursuivra l'examen des possibilités de participation de la Communauté à des conventions du Conseil de l'Europe dans les domaines de compétence communautaire.

MATERIEL DIFFUSE AU COURS DU RENDEZ-VOUS DE MIDI

- IP 172 - Aide d'urgence en faveur des réfugiés namibiens
- IP 173 - Visite à la Commission du Président du Mozambique, M. Joaquim Chissano
- IP 174 - Japanese notification of residual Quantitative Restrictions maintained by Member States.

C. D. Ehlermann
Améliorés;

C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 21 mars 1989.

NOTE BIO (89) 95 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (N. Wegter)

Réunion Informelle CEE-AELE

1. Après les paroles d'introduction du Président du Conseil, le Vice-Président Andriessen a ouvert les débats en dressant d'une part le bilan post-Luxembourg et en évoquant d'autre part les problèmes d'avenir tant sur les aspects économiques que sur le volet institutionnel.

Après l'allocution du Ministre STOLTENBERG, Président en exercice des pays membres de l'AELE, chaque délégation participant à la Conférence Informelle est intervenue dans les débats.

Chaque ministre a tenu à saluer l'initiative du président de la Commission lors de son discours au Parlement européen et à se féliciter de la réponse apportée par la déclaration d'Oslo.

Il y avait toutefois des appréciations différentes sur les perspectives d'avenir tant au sein de la Communauté que parmi les pays AELE.

Parmi les interventions des Etats membres de la CEE, celle de la R.F. d'Allemagne était la plus favorable et la plus détaillée quant à un renforcement structurel des liens CEE/AELE allant même jusqu'à suggérer des procédures d'information et de consultation impliquant le cas échéant la participation d'observateurs AELE à des réunions CEE.

De l'autre côté du spectrum communautaire, on pouvait constater des mises en garde concernant le volet institutionnel (notamment France) et des considérations en matière de cohésion (pays méditerranéens, Irlande).

Bon nombre de ministres soutenaient expressément la voie préconisée par le Président Delors dans son discours à Strasbourg (notamment UK, NL, DK, L).

L'ensemble des Ministres a estimé qu'il faudrait poursuivre et raffiner le processus post-Luxembourg.

Plusieurs Etats membres ont fait référence aux principes de Interlaken.

Il y avait enfin un feu vert unanime des Etats membres pour des réflexions et des contacts ultérieurs de la part de la Commission en vue de la préparation d'une prochaine Conférence ministérielle.

Du côté AELE, l'allusion expresse du Vice-Chancelier MOCK à une future demande d'adhésion a été remarquée.

De même l'effort du côté suisse et finlandais afin que toutes les options restent ouvertes.

Aussi, du côté AELE, le bilan positif du post-Luxembourg et la nécessité de ne pas ralentir le processus ont été soulignés.

2. Après le nombre impressionnant d'orateur (19), le Président DELORS a résumé les débats avec une intervention très remarquée. Il a tout d'abord constaté que le débat avait été fructueux tant par ses suggestions que par les mises en garde.

Après un débat public très confus, il y avait à la fois le besoin d'une clarification et la nécessité d'une nouvelle impulsion. La toile de fond du nouveau dynamisme dans les relations CEE/AELE était constituée d'une part par la réalisation du Grand Marché 1992 - facteur évident d'attraction - et d'autre part par le développement de la situation politique en Europe (demande d'adhésion Turque; évolution en Europe de l'Est).

Le discours de Strasbourg s'articulait autour de trois idées :

a. expliquer que la Communauté ne construit pas une "Forteresse" mais vise une coopération plus étroite avec ses voisins les plus proches et les plus amis

b. souligner qu'il y a communauté de destin entre les Douze et les pays AELE (valeurs communes) tout en comprenant que chacun de ces pays ne peut pas adhérer à chaque finalité (Union européenne).

c. souligner également que rien ne doit distraire la Communauté dans la réalisation de l'ensemble du programme 1992.

La volonté politique telle qu'elle résulte de la Conférence d'Oslo de renforcer les structures constituait un facteur important.

De même il paraissait indispensable de ne pas ralentir le processus post-Luxembourg.

Quant à l'Espace Economique Européen auquel l'ensemble des orateurs se sont référés, le Président DELORS en a rappelé les quatre piliers:

- la suppression des obstacles aux échanges
- l'harmonisation normative
- la coopération dans le domaine des politiques macroéconomiques et au niveau des entreprises
- les politiques communes.

Pour ce qui est des trois premiers piliers, il y a des perspectives à condition qu'on trouve des solutions aux problèmes de surveillance et de la solution des différents. En matière de politiques communes, M. DELORS a voulu faire la distinction entre les politiques existantes (où se pose la question de la cohésion) et les politiques communes en devenir qui elles aussi font partie du contrat de mariage (politique étrangère et politique de sécurité).

Ce sont ces dernières politiques qui constituent un obstacle pour certains pays AELE.

De toutes façons, il y aurait lieu d'étudier les quatre piliers de l'Espace Economique Européen, de s'en faire une opinion et d'approfondir par après le cadre institutionnel qui s'impose.

3. En conclusion des débats, le Ministre STOLTENBERG a retenu que l'atmosphère avait été pleine d'inspiration. La réponse collective avait été positive, ce qui caractérisait un nouveau dynamisme.

C'était une bonne base pour un renforcement de la coopération.
Il a en outre enregistré l'accord pour une deuxième Conférence ministérielle avant la fin de l'année.

Le Président FERNANDEZ ORDONEZ a conclu avec les considérations suivantes :

- constat d'un nouvel impetus politique
- accord sur la nécessité de nouvelles étapes dans la coopération
- nécessité d'explorer les divers chemins et moyens
- approfondissement du dossier en vue de la prochaine Conférence ministérielle à convenir avant la fin de l'année.

Les Ministres ont adopté ensuite le communiqué de presse conjoint (voir annexe).

Ami 
C.D. Ehlermann

Annexe

INFORMAL MINISTERIAL MEETING BETWEEN THE EUROPEAN COMMUNITY AND ITS MEMBER STATES AND THE MEMBER STATES OF THE EUROPEAN FREE TRADE ASSOCIATION. (Brussels, 20 March 1989).

1. The Ministers of the Member States and the Commission of the European Communities held an informal meeting in Brussels on 20 March 1989 with the Ministers of the Member States of the European Free Trade Association.

The meeting was chaired, for the Community, by Mr. Francisco FERNANDEZ ORDONEZ, Minister for Foreign Affairs of the Kingdom of Spain and President-in-Office of the Council, and for the EFTA countries, by Mr. Thorvald STOLTENBERG, Minister for Foreign Affairs of the Kingdom of Norway. The Commission of the European Communities was represented by Mr. Jacques DELORS, President, and Mr. Frans ANDRIESSEN, Vice-President. The list of Ministers of Member States of the European Communities and of EFTA States is attached.

Mr. Georg REISCH, Secretary-General of EFTA also attended the meeting.

2. The Ministers reviewed the special relations between the EC and EFTA in the light of the Declaration made by the European Council in Rhodes on 2 and 3 December 1988 and the Community's programme for completing its internal market and implementing the Single Act and of the Declaration adopted at the meeting of the Heads of Government of the EFTA States in Oslo on 15 March 1989.

3. The Ministers noted that important results have been achieved in the on-going process of creating the single European Economic Space (EES) pursuant to the Luxembourg Declaration of 1984 and the extensive programme of work under way and confirmed their determination to continue and step up their co-operation in this framework.

4. They discussed the scope for broadening and deepening their co-operation in the areas linked to the internal market - free movement of goods, services, capital and persons - and in other areas such as research, technology, education, environment, social policy aspects, transport.

5. The Ministers also exchanged views on the ideas outlined to the European Parliament by President DELORS and the Declaration made at the meeting of the Heads of Government of the EFTA States in Oslo on 15 March 1989, about the scope for expanding co-operation and about ways and means of achieving a more structured partnership?

The Ministers took note with interest of these developments. They noted that the Commission is still considering the matter and that the EFTA States and the Commission will initiate talks in a near future.

6. The Ministers agreed to meet again on a date to be arranged.

END

Bruxelles, le 20 mars 1989.

NOTE BIO (89) 95 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

URUGUAY ROUND

Le Conseil a eu un débat sur l'état des travaux dans le cadre de l'Uruguay Round sur la base d'un exposé introductif du Vice-Président Andriessen qui a mis en évidence les points suivants :

1. En ce qui concerne la procédure : des contacts ont eu lieu à différents niveaux avec le secrétariat du GATT et notamment M. Dunkel, celui-ci visant à soumettre le 22 avril aux parties contractantes des documents concernant les quatre points encore en suspens, à savoir l'agriculture, textiles, sauvegardes et propriété intellectuelle. Ces documents ne visent pas à résoudre les problèmes de substance, mais ont plutôt comme objectif de dessiner des procédures qui rendent possibles des négociations fructueuses à partir du 5 avril prochain, soit la date de la rencontre du groupe à haut niveau à Genève qui vise à débloquer l'impasse qui a été constatée à Montréal.

2. En ce qui concerne l'agriculture : on peut constater que la délégation américaine, tout en maintenant ses thèses en ce qui concerne l'abolition du soutien pour l'agriculture, est toutefois disposée maintenant à discuter déjà des mesures à court terme, sans qu'une solution satisfaisante et définitive ait été trouvée en ce qui concerne l'objectif à long terme des négociations agricoles. Cette même délégation accepte la clause "substantial and progressive reduction of support for agriculture" comme objectif à long terme, un libellé déjà proposé par la Commission à un stade antérieur.

En ce qui concerne le court terme, il semble possible de se mettre d'accord sur le maintien du statu quo jusqu'à fin 1990, soit le maintien des dispositions et législations existantes.

Des contacts avec les Américains se poursuivent, y compris aujourd'hui. A ce sujet il faut toutefois constater que la rencontre de ce matin avec la délégation américaine "n'a pas été prometteuse" par rapport à ce qu'on avait espéré sur la base des deux réunions bilatérales au niveau ministériel qui ont eu lieu récemment.

3. Propriété intellectuelle : la Communauté insiste sur deux principes, à savoir :
- la protection adéquate d'après des normes bien définies et
- des instruments pour mettre en application des règles convenues.

Seule l'Inde semble s'opposer, mais elle est dans ce cas, bien isolée.

4. Textiles : En conformité avec ce qui a été convenu à Punta del Este, il y a lieu de faire intégrer graduellement le textile dans les règles du GATT mais ceci à la condition qu'il y ait simultanément des règles renforcées qui peuvent assurer une meilleure libéralisation des échanges.

L'accord multi-fibres doit donc progressivement être aboli pour lequel un calendrier précis s'impose.

Dans ce domaine, des divergences de vues importantes persistent mais il est espéré que des procédures adéquates puissent être trouvées pour progresser.

5. Clauses de sauvegarde : ne semblent plus poser de grandes difficultés : la conception de la sélectivité paraît acceptable.

Les interventions enregistrées des différentes délégations ont permis de dégager qu'il n'y a pas d'opposition vis-à-vis de la façon dont la Commission a opéré depuis Montréal. Seule la délégation italienne a estimé nécessaire qu'il y ait une réunion ministérielle avant le 5 avril pour pouvoir ainsi définir la marge de manoeuvre de la Commission pour la réunion à haut niveau prévue à cette date.

Toutefois, cette délégation n'a pas insisté sur sa demande après avoir constaté que toutes les autres délégations, qui se sont prononcées sur ce point, ont estimé que le mandat qui a été défini par le Conseil pour la Commission, au mois de novembre dernier, est encore parfaitement valable vu l'état d'avancement du débat actuel.

Plusieurs délégations, en particulier la délégation française, ont souligné la nécessité de ne pas compromettre les principes de la PAC, une condition c'ailleurs qui a bien été précisée dans les conclusions du Conseil "Agriculture" du mois d'octobre dernier.

A cet égard, M. Andriessen a souscrit aux trois principes énoncés par M. Dumas, à savoir :

- une baisse concertée du soutien pour l'agriculture tant sur le plan direct qu'indirect;
- le maintien des principes de la PAC;
- la valorisation des réformes déjà mises en application depuis 1984.

En fin de débat, M. Andriessen a encore souligné que la Commission assurera une consultation optimale avec les délégations, par le Comité 113, afin de préparer ainsi, d'une façon adéquate, la réunion à haut niveau prévue pour le 5 avril prochain.

Il a encore ajouté que la Commission reste d'avis qu'il y a lieu de trouver une solution définitive pour les 4 problèmes encore en suspens et qu'il ne peut donc pas être question d'isoler un de ces quatre points déjà cités.

Amitiés,
C.D. EHLERMANN

10.12.84

Bruxelles, le 22 mars 1989.

NOTE BIO (89) 95 (suite 2 corr.) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PRECISIONS A PROPOS DE LA BIO (89) 95 : URUGUAY-ROUND (N. Wegter)

Dans le point 3 : Propriété Intellectuelle, veuillez remplacer le deuxième alinéa par : "Plusieurs pays tiers s'y opposent encore et notamment l'Inde qui semble toutefois, de plus en plus, isolée."

Dans le point 4 : Textiles, au deuxième alinéa, veuillez lire : "calendrier" au lieu de "calendrier précis".

Dans le point 5 : Clauses de sauvegarde : Veuillez supprimer du 1er alinéa "la conception de la sélectivité paraît acceptable".

MATERIEL DIFFUSE

Calendrier

IP 193 - Airbus

IP 194 - Aide d'urgence en faveur des réfugiés namibiens

IP 195 - Final adoption of list of objective 2 areas

IP 196 - Commission receives Irish development plan

IP 197 - The Commission of the EC and the UK health and safety executive are organizing an international confer. for information specialists on occupational health, safety and hygiene

IP 198 - The economic activity in the Community toward path continuing

Statistiques Rapides 1989/3

Economie Européenne 1989/2

Amitiés, 

B. Dethomas